

Séance du Conseil Municipal
Le 23 Mai 2023 à 19h30

Présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, M. Alfredo Dos Santos, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, M. Stéphane Guilloux, Mme Michèle Le Rai-Jousse, M. Jean-Claude Pochez.

Absents : Mme Myriam KACOU (Excusée)

Secrétaire de séance : M. Stéphane Guilloux

Liste des Délibérations examinées par le Conseil Municipal

Délibération n° 2023-15 : Suppression du poste d'Attaché

Délibération n° 2023-16 : Mise à disposition du personnel communal

Délibération n° 2023-17 : Frais de déplacement Adjoint Technique Territorial 1^{ère} Classe

Délibération n° 2023-18 : Prix des futurs terrains à bâtir

Délibération n° 2023-19 : Désignation d'un Référent en Déontologie

L'ensemble de ces délibérations ont été approuvées à la majorité des membres présents.

En Mairie, le 1^{er} Juin 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 053-215302340-20230526-2023_15-DE

SLO

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2023 – 15
Suppression du poste d'Attaché

Le 23 Mai 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Mai 2023

Date d'affichage : 06 Juin 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Étaient présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, M. Alfredo Dos Santos, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, M. Stéphane Guilloux, Mme Michèle Le Rai-Jousse, M. Jean-Claude Pochez.

Absents : Mme Myriam KACOU (Excusée)

Secrétaire de séance : M. Stéphane Guilloux

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu du départ en retraite de M. Antoine Le Rai le 01^{er} Avril 2023, ancien Secrétaire de Mairie, Attaché Territorial à temps non complet, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents, de supprimer l'emploi d'Attaché Territorial à temps non complet et de modifier comme suit le tableau des effectifs :

Libellé du Poste	Temps de Travail	Filière	Cat.	Grade	Statut	Ancien Effectif	Nouvel Effectif
Secrétaire de Mairie	Non Complet	Administrative	A	Attaché Territorial	Titulaire	1	0
Secrétaire de Mairie	Complet	Administrative	B	Rédacteur Territorial	Contractuel	1	1
Responsable Services Techniques	Complet	Technique	C	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} Classe	Titulaire	1	1
Agent Technique	Non Complet	Technique	C	Adjoint Technique Territorial	Contractuel	1	1

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 26 Mai 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2023 - 16
Mise à disposition du personnel communal

Le 23 Mai 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Mai 2023

Date d'affichage : 06 Juin 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Étaient présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, M. Alfredo Dos Santos, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, M. Stéphane Guilloux, Mme Michèle Le Rai-Jousse, M. Jean-Claude Pochez.

Absents : Mme Myriam KACOU (Excusée)

Secrétaire de séance : M. Stéphane Guilloux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition d'un Agent communal auprès de la Commune d'Ambrières-les-Vallées, à raison de 8 heures hebdomadaires en période scolaire, depuis la rentrée de Septembre 2016.

L'Agent communal y assure les missions d'encadrement des enfants de l'école élémentaire.

Dans le cas où la Commune d'Ambrières-les-Vallées souhaite reconduire son contrat pour l'année scolaire 2023/2024, M. le Maire indique qu'il sera nécessaire de signer une nouvelle convention.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, délibère (par 8 voix pour et 1 abstention) et décide :

- De donner un Avis Favorable à la mise à disposition d'un Agent communal de Saint-Loup-du-Gast à la Commune d'Ambrières-les-Vallées afin d'assurer les missions d'encadrement auprès des enfants de leur école élémentaire, en période scolaire, dans les mêmes conditions que celles de l'année passée.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2023/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 26 Mai 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le

ID : 053-215302340-20230526-2023_17-DE



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2023 – 17

Frais de déplacement Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe

Le 23 Mai 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Mai 2023

Date d'affichage : 06 Juin 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Étaient présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, M. Alfredo Dos Santos, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, M. Stéphane Guilloux, Mme Michèle Le Rai-Jousse, M. Jean-Claude Pochez.

Absents : Mme Myriam KACOU (Excusée)

Secrétaire de séance : M. Stéphane Guilloux

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. Philippe Gaisnon, Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe, utilise très régulièrement son véhicule personnel pour les besoins des services techniques de la commune et qu'il est normal qu'il soit indemnisé.

Le Maire précise également que la Loi autorise l'attribution, par délibération, d'un forfait annuel aux agents qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins des services, à l'intérieur de la commune. Par Arrêté du 28 Décembre 2020, le montant maximum annuel de l'indemnité forfaitaire a été fixé à 615,00 €, montant actuellement versé à M. Philippe Gaisnon.

M. le Maire propose de reconduire cette même somme pour l'année 2023.

Après délibération, les Conseillers Municipaux, à l'unanimité des membres présents, décident d'accorder le forfait indemnitaire annuel de 615.00 € à M. Philippe Gaisnon, pour l'année 2023.

Cette somme sera versée en fin d'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 26 Mai 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



Commune de Saint-Loup-du-Gast Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2023 – 18 Prix des futurs terrains à bâtir

Le 23 Mai 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Mai 2023

Date d'affichage : 06 Juin 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Étaient présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, M. Alfredo Dos Santos, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, M. Stéphane Guilloux, Mme Michèle Le Rai-Jousse, M. Jean-Claude Pochez.

Absents : Mme Myriam KACOU (Excusée)

Secrétaire de séance : M. Stéphane Guilloux

Le Maire rapporte au Conseil Municipal les dépenses relatives au « Projet d'Aménagement des 3 parcelles – Rue des Charrons » afin d'établir le prix de vente d'un terrain, une fois les travaux terminés.

Il relate le tableau suivant, estimant les dépenses HT pour mener à bien ce projet :

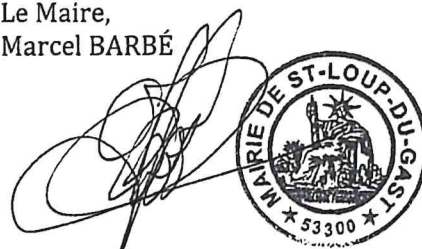
Travaux Génie Civil, Branchements Electriques et Télécom	17 954,00 €	HT
Kaligeo Bornage	1 365,00 €	HT
Kaligeo Levée Topographique	960,00 €	HT
Etude Sol	2 400,00 €	HT
STGS	3 216,27 €	HT
Solutel Fibre	774,00 €	HT
STPO Aménagement	25 411,70 €	HT
Etat de la Dette	52 080,97 €	HT

Après examen du montant estimé de la dette, le Maire propose d'arrêter le prix à **25 € HT le m²**

Le Conseil, après en avoir délibéré (par 8 voix pour et 1 abstention) approuve cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 26 Mai 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ



Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le

ID : 053-215302340-20230526-2023_19-DE



Commune de Saint-Loup-du-Gast
Département de la Mayenne

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2023 - 19
Désignation d'un Référent en Déontologie

Le 23 Mai 2023 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loup-du-Gast, sous la présidence de Monsieur BARBÉ, Maire.

Date de convocation : 15 Mai 2023

Date d'affichage : 06 Juin 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Étaient présents : M. Marcel Barbé, M. Christian Chatellier, Mme Christelle Charrier, M. Alfredo Dos Santos, Mme Marie-Christine Durand-Maignan, M. Philippe Fourré, M. Stéphane Guilloux, Mme Michèle Le Rai-Jousse, M. Jean-Claude Pochez.

Absents : Mme Myriam KACOU (Excusée)

Secrétaire de séance : M. Stéphane Guilloux

Chaque commune est appelée à désigner un référent déontologue.

Il est proposé une liste de référents éligibles par l'AMF 53, que M. le Maire soumet à l'Assemblée.

Après délibération du Conseil Municipal, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de désigner Mme Hada Messoudi, enseignant chercheur de la faculté de droit de Laval, en tant que référent déontologue de la commune de Saint-Loup-du-Gast.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
A Saint-Loup-du-Gast, le 26 Mai 2023

Le Maire,
Marcel BARBÉ

